



CARTE D'IDENTITE POUR UN MINEUR

CARTE PERDUE

L'ENFANT A UN PASSEPORT VALIDE

- Passeport du mineur
- Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*02 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13630>)
- Timbre fiscal (que vous pouvez acheter en ligne ou dans un bureau de tabac)
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois, qui n'a pas été utilisée pour un autre titre d'identité sécurisé et conforme aux normes
- Pièce d'identité du parent qui dépose la demande
- Justificatif du domicile au nom et prénom du parent qui effectue la demande (facture électricité, téléphone, avis d'imposition par exemple)
- Imprimer la pré-demande obtenue à la fin de la démarche et l'apporter le jour du rendez vous

À savoir

Si vous souhaitez que le mineur utilise un nom d'usage (double nom), d'autres documents vous seront réclamés pour justifier l'utilisation du nom de l'autre parent.

L'ENFANT A UN PASSEPORT PERIMÉ

SA DATE D'EXPIRATION REMONTE A MOINS DE 5 ANS

- Passeport du mineur
- Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*02 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13630>)
- Timbre fiscal (que vous pouvez acheter en ligne ou dans un bureau de tabac)
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois, qui n'a pas été utilisée pour un autre titre d'identité sécurisé et conforme aux normes
- Pièce d'identité du parent qui dépose la demande
- Justificatif du domicile au nom et prénom du parent qui effectue la demande (facture électricité, téléphone, avis d'imposition par exemple)
- Imprimer la pré-demande obtenue à la fin de la démarche et l'apporter le jour du rendez vous

À savoir

Si vous souhaitez que le mineur utilise un nom d'usage (double nom), d'autres documents vous seront réclamés pour justifier l'utilisation du nom de l'autre parent.

SA DATE D'EXPIRATION REMONTE A PLUS DE 5 ANS

- 1 photo d'identité de moins de 6 mois, qui n'a pas été utilisée pour un autre titre d'identité sécurisé et conforme aux normes
- Pièce d'identité du parent qui dépose la demande
- Justificatif du domicile au nom et prénom du parent qui effectue la demande (facture électricité, téléphone, avis d'imposition par exemple)
- Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*02 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13630>)
- Timbre fiscal (que vous pouvez acheter en ligne ou dans un bureau de tabac)
- Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de **moins de 3 mois**.
- Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)
- Imprimer la pré-demande obtenue à la fin de la démarche et l'apporter le jour du rendez vous

À savoir

Si vous souhaitez que le mineur utilise un nom d'usage (double nom), d'autres documents vous seront réclamés pour justifier l'utilisation du nom de l'autre parent.

L'ENFANT N'A PAS DE PASSEPORT

- 1 photo d'identité de moins de 6 mois, qui n'a pas été utilisée pour un autre titre d'identité sécurisé et conforme aux normes
- Pièce d'identité du parent qui dépose la demande
- Justificatif du domicile au nom et prénom du parent qui effectue la demande (facture électricité, téléphone, avis d'imposition par exemple)
- Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de **moins de 3 mois**.
- Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)
- Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*02 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13630>)
- Timbre fiscal (que vous pouvez acheter en ligne ou dans un bureau de tabac)
- Imprimer la pré-demande obtenue à la fin de la démarche et l'apporter le jour du rendez vous

À savoir

Si vous souhaitez que le mineur utilise un nom d'usage (double nom), d'autres documents vous seront réclamés pour justifier l'utilisation du nom de l'autre parent.